# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 22 AOUT 1885.


## Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous parait heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

### Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

### Union Catholique-Diocésaine au Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au-dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la dite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans toute notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

## CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1885.

| | |
|---|---|
| Bernard Célestin | Koebelin Frédéric |
| Bailly Jean Baptiste | Labarrère Albert & Marie Rétouret |
| Bloch Salomon | Lamy Jardinier |
| Bagaige Jean | Levéillé André |
| Bonguion Charles | Lemonnier Charles Henri |
| Baudet dame Vve née Vimeney | Leclerc François et Victor Louis |
| Bérot Pierre | Lavergne Benjamin |
| Courtois Victor | Leclerc Martin |
| Curtelin Michel | Labrousse Michel |
| Champagne François | Marthé Michel |
| Courrèges Paul ou enfants | Miroud Adrien |
| Dezauches Emile | Moulong Alexandre |
| Demandre Ferdinand | Mourain Henri |
| Duffay ou Duffait Joseph | Manrat Marcel C Pierre |
| Dasseville Alexandrine femme Alard | Rotgé Jean |
| Parré Firmin | Ratter Paul |
| Durieux François Charles | Rempler Louis |
| Faivre François | Regard Pellagru Ferréol Joseph |
| Frontère Jean | Sorrel Aruns |
| Fauvel Pierre Cadet | Sullivan marchand de bois |
| Ferrier Henri | Succaud Paul |
| Gallon Jean Baptiste Prêtre | Saint-Martin Joseph |
| Gond Abel | Tanquerel de la Panissais |
| Henrich Johannès | Tillac Bernard |
| Hick Hall les époux | Tabouet Vincent |
| Juge de Eugène Henri Aimé Jules | Trégarot Joseph Marie |
| Journet Eugène | Vincent de Paul Jean |
| | Vercelot Jules. |

L.e Consul Suppléant Gérant,
M. TRUY.


## PETITES ANNONCES.

A VENDRE

A vendre, à des marons, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises S'adresser au bureau de l'Abeille.

## LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul Propriétaire et fabricant

## THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

### Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, 75 cents.


## Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud.

BUREAU DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL, Nlle-Orléans, 1er août 1885.

Il sera reçu à ce bureau des soumissions cachetées jusqu'au 15 septembre 1885, à midi, pour les concessions et privilèges ci-après, à accorder sur le terrain et dans les bâtiments de l'Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud, au Parc Supérieur de la ville, en la ville de la Nlle-Orléans, à partir du 10 novembre 1885.

BIÈRE (LAGER).

Trois débits (stands) pour la vente de la bière lager seulement, sur le terrain de l'Exposition et à des endroits convenables.

BUVETTES.

Quatre buvettes pour la vente des liqueurs, lesquelles seront placées comme suit : Une dans le Main Building à droite de l'entrée principale ; une dans le Government Building, près de l'une des quatre entrées principales ; deux au dehors sur le terrain de l'Exposition, près du dépôt à passagers du chemin de fer à vapeur, ou près de l'endroit où sont maintenant situés les édifices du "Public Comfort".

CIGARES ET TABAC.

Cinq débits pour la vente de tabac et de cigares, sur le terrain de l'Exposition.

CIDRE.

Deux débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du cidre seulement ; deux dans le Main Building et un dans le Government Building.

LIMONADE.

Sept débits pour la vente de la limonade seulement.

CAFÉ, THÉ, CHOCOLAT ET SANDWICHES.

Quatre débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du café, du thé, du chocolat et des sandwiches.

SODA, MEAD, ET EAUX MINÉRALES.

Quatre débits de soda, mead et eaux minérales, dans le Main Building ; trois, dans le Government Building ; un dans le Horticultural Hall, et quatre, au-dehors, sur le terrain

SUCRE D'ORGE OU CANDY.

Quatre débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du sucre d'orge ou candy ; quatre dans le Main Building ; deux dans le Government Building.

BATEAUX A RAMES.

Deux privilèges pour bateaux à rames sur les lacs du Parc.

RESTAURANTS.

Quatre restaurants placés comme suit :
Un dans la galerie du Main Building.
Un dans la galerie du Government Building.
Deux, au-dehors, sur le terrain, à proximité du Main Building.

Il ne sera rien demandé de plus pour l'espace assigné aux restaurants dans le Main Building et le Government Building, mais les adjudicataires devront construire des cuisines détachées conformément à des devis soumis à l'approbation de l'architecte.

JOURNAUX ET REVUES.

Deux privilèges. Chacun des adjudicataires aura le droit d'ériger quatre pavillons (pas davantage) sur les points désignés ou approuvés par le Directeur Général.

POP CORN (MAIS GRILLÉ.)

Deux privilèges, sur le terrain de l'Exposition.

PISTACHES.

Deux privilèges sur le terrain.

CIRAGE.

Deux privilèges pour le cirage des bottes et chaussures, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

SALONS DE BARBE.

Deux privilèges, un dans le Government Building et un dans le Main Building.

HUITRES ET PALOURDES (CRUES).

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

FRUITS ET NOIX.

Quatre privilèges, au dehors des bâtiments, sur le terrain.

SOUVENIRS.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

BOULANGERIE.

Un privilège sur le terrain.

CRÊMES GLACÉES ET PATISSERIES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

FAUTEUILS ROULANTS.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

CANNES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

PARASOLS ET PARAPLUIES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

CATALOGUE ET GUIDE.

Un privilège pour la publication et la vente.

Toute personne désirant faire des soumissions pour la concession de privilèges non énumérés ci dessus, est invitée à les adresser à la Direction qui se réserve le droit de les accepter ou de les rejeter.

REGLEMENTS.

Les règlements suivants au sujet de l'octroi de concessions, et de privilèges sont livrés à la publicité dans l'intérêt de qui de droit :

1. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges sont soumis aux règlements généraux qui déjà existent et à ceux qui, subséquemment pourront exister.

2. Les acquéreurs de concessions et de privilèges n'ont droit qu'à l'espace qui leur est adjugé, et doivent, à leur frais, y ériger les constructions nécessaires : estrades, grilles, cloisons, comptoirs, vitrines et toutes les installations.

3. Les acquéreurs de concessions et de privilèges ne seront pas autorisés à vendre leur marchandises ou à distribuer leur cartes-réclames hors des emplacements qui leur seront assignés. Le colportage ne sera pas toléré dans les palais et sur les terrains de l'Exposition.

4. La location des concessions et des privilèges se fera par le Chef des Installations, avec l'approbation du Directeur-Général.

5. Le jeu, sous aucune forme, et dans aucune circonstance, ne sera permis aux concessionnaires de privilèges. La violation de ce règlement entraînera la confiscation des droits.

6. Les exposants ayant des machines fonctionnant pourront se procurer des permis les autorisant à vendre dans les palais mêmes de l'Exposition, les produits de leur fabrication, permis qui leur seront donnés en vertu des règlements généraux et de tels règlements spéciaux qu'il serait jugé nécessaire d'adopter plus tard.

7. Il sera bien entendu dans les contrats passés avec les cessionnaires de privilèges et les permis autorisant la vente des articles manufacturés, qu'en tout temps, le droit sera acquis au Directeur-Général ou à tout officier exécutif de l'Exposition de pénétrer dans ces enceintes réservées aux exposants à dessein de s'assurer si les règlements sont rigoureusement mis en vigueur, s'il ne s'y commet pas d'infractions.

8. Des soumissions cachetées seront sollicitées toutes les fois que la nature du cas le permettra, pour l'obtention des concessions ou des privilèges ; et toutes les soumissions agréées devront être suivies d'un contrat écrit au moins six jours après l'adjudication. Le paiement s'en fera ainsi : 10 pour cent comptant ou en un chèque certifié accompagnant chaque soumission ; 15 pour cent au moment où se signeront les clauses du contrat, et 25 pour cent additionnels tous les trente jours suivants jusqu'à parfait paiement.

9. Lorsqu'il y aura plus d'un privilège offert, le plus haut enchérisseur aura le premier choix des diverses locations, et chaque soumissionnaire fera choix de son emplacement dans l'ordre de son offre, jusqu'à ce que disposition ait été faite de tous les emplacements.

10. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges auront, s'ils y sont requis, à passer contrat avec la direction de l'Exposition, dite : "North, Central and South American Exposition," avec des sécurités qui seront acceptables à la Direction, pour la fidèle exécution de leurs engagements.

11. La Direction aura la faculté de révoquer ses concessions ou privilèges dans tout cas où ses règlements auront été enfreints.

12. La Direction se réserve le privilège de repousser l'une quelconque ou toutes les soumissions qui lui seront adressées.

S. H. BUCK, Directeur-Général.

Approuvé :
S. B. McCONNICO, Président.
6août—1m J.D.Mar


## Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président
CHAS. H. DOLSEN..........Vice-Président
CHAS. E. RICE..........Secrétaire

Directeurs :

| | |
|---|---|
| Joseph Bowling, | James T. Rodd, |
| Geo. W. Sentell, | Sam'l H. Kennedy, |
| W. B. Conger. | Alfred Moulton, |
| U. Marinoni, | W. R. Lyman, |
| Harry L. Flash, | Chas. H. Dolsen, |
| J. J. Reiss, | S. C. Coulon, |
| Lucien Delery, | Charles Newman, |
| N. D. Wallace, | M. Gillis, |
| R. F. W. Bachman, | C. K. David, |
| Wm. Garig, | A. Rosenfield, |
| John D. Fisher, | Chas. A. Rice, |
| Joseph Hohn, | Charles M. Whitney, |
| | D. R. Calder. |

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10juil85—1an

# L.S.L.

## Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

## GRANDE CHANCE

—POUR—

# UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

## A $5 00

CLASSE I,

DE LA COMPAGNIE DE

# LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

## Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 8 SEPT. 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du GEN.

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

# GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

## VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

## 100,000 Billets à $5 chacun,

LISTE DES LOTS :

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de ... | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de .... | 25,000,..... | 25,000 |
| 1 Lot de .... | 10,000,..... | 10,000 |
| 2 Lots de ... | 6,000,..... | 12,000 |
| 5 Lots de ... | 2,000,..... | 10,000 |
| 10 Lots de ... | 1,000,..... | 10,000 |
| 20 Lots de ... | 500,..... | 10,000 |
| 100 Lots de ... | 200,..... | 20,000 |
| 300 Lots de ... | 100,..... | 30,000 |
| 500 Lots de ... | 50,..... | 25,000 |
| 1,000 Lots de ... | 25,..... | 25,000 |

PRIX D'APPROXIMATION :

| | | |
|---|---|---|
| 9 | Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.......... | $6,750 |
| 9 | Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit .......... | 4,500 |
| 9 | Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.......... | 2,250 |

1,967 Lots se montant à ......$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

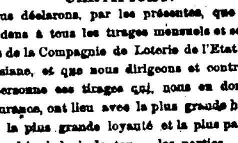

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écri b ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.


## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Frank D. Chrétien vs. Victor Hébert.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,865—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec la maison de résidence, dernièrement construite dessus, droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément connue comme Greenville et dans l'îlet No 59, borné par la ligne de la propriété Foucher de Ciroé, maintenant connue comme City Park, et les rues Walnut, Félicia et Louisa, conformément au plan original du dit faubourg Greenville fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 15 avril 1831, et déposé pour référence en l'étude de W. Y. Lewis, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure, plus ou moins, quarante-quatre pieds de face à la rue Félicia, à peu près cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne du City Park et cent cinquante-trois pieds de profondeur et de face à la rue Walnut, et est borné dans le fond par le lot de terre dernièrement vendu par le dit Victor Hébert à J. M. Barbazon.

Lequel dit lot de terre forme une partie du carré ou îlet de terre acquis par le défendeur de Frank Hébert et autres, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 1er mai 1883, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, dans le livre 119, folio 91.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21juil—21 28 août 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Michael Gastel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,874—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement de toutes les autres parties intéressées dans la propriété ci-dessous décrite, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Huit certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Cinquième District de cette ville, (anciennement McDonoghville, désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze, sur un plan dressé par Bourgerol, en date du 10 février 1845, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire en cette ville. Lesquels lots mesurent comme suit : les lots numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurent, chacun, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur les profondeurs suivantes : les lots numéros cinq et six chacun cent quarante-neuf pieds deux pouces et trois lignes, et les lots numéros sept, huit, neuf et dix cent dix-neuf pieds quatre pouces et six lignes ; le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Jackson et Jefferson, et les lots numéros onze et douze mesurent, chacun, vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Jefferson sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

Acte ou actes de vente seront passés pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
24 juillet—24 31—août 7 14 21 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Abraham Rosenfield vs. E. Forcheimer**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14,841.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ce-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 25 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts et de possession de E. Forcheimer, défendeur dans cette affaire, étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Melicerte, maintenant Erato, Constance et Estelle, maintenant Thalia, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

2° Un lot de terre et les bâtisses dans le même District et îlet, formant l'encoignure des rues Magazine et Melicerte, maintenant Erato, et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la première rue mentionnée, sur une profondeur et face à la dernière rue mentionnée de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes (au pied américain), et est une moitié du lot désigné par le numéro huit dans l'îlet numéro dix-huit, conformément à un plan du Faubourg Saulet dressé par Lafond, voyer, le 17 septembre 1840, dans les archives de C. de Armas, notaire.

La première propriété ci-dessus décrite a été acquise par le défendeur dans cette affaire de Lewis Goldsmith, conformément à un acte avec signature privée du 15 décembre 1857, déposé en l'étude de Joseph Cohn, anciennement notaire, conformément à un acte du 18 juin 1858. La propriété secondement décrite a été acquise par le dit défendeur E. Forcheimer de La Meyer par acte pardevant le dit Joseph Cohn, notaire, le 21 juin 1858.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieu.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22juil—22 29 août5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

**Robert S. Day, Syndic, etc., vs. Mme Henrietta Davidson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 14,822.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain morceau de terre, connu comme Allards, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant face en partie sur le Parc public et en partie sur le chemin de la Métairie, compris entre le Bayou St-Jean, le canal de la Nouvelle-Orléans, le chemin de la Métairie et la propriété appartenant aux héritiers de De Morant, mesurant à peu près quarante arpents de face au chemin de la Métairie, sur une profondeur d'à peu près dix-huit arpents sur chacun des côtés et quarante-cinq arpents sur la ligne du fond, comme il est particulièrement désigné sur un plan général, comme plan No. 25, en l'étude de Edward G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, conformément au dit plan le dit morceau de terre a été transféré au feu John Davidson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Sur le dit morceau de terre est excepté—

1° Le parc public marqué sur le dit plan comme tel.

2° Et une parcelle de terre faisant face au Bayou St-Jean et marquée en couleur rose sur le dit plan.

3° Un lot de terre donné au Poydras Asylum.

Etant la même propriété que le feu John Davidson a acquise de la ville de Baltimore, par acte passé pardevant le dit E. G. Gottschalk, notaire, en date du 28 mars 1859, et la dite propriété appartient maintenant à la défenderesse dans cette affaire. Une moitié indivise appartenant à la veuve survivante de la communauté du dit feu John Davidson, et l'autre moitié par jugement rendu et signé les 24 et 28 mars 1882 par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson, décrétant qu'elle en était la propriétaire, et comme telle, elle a été mise en possession de toutes les propriétés foncières personnelles et mixtes, conformément à l'inventaire de sa succession ; lequel jugement est enregistré au Bureau des transferts, livre 117, folio 172.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 juil—29 août5 12 19 26 29

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente en partage.**

Dans l'affaire de George Godfrey et als vs Mary et Emma Godfrey et als.

No 14,324.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de valeur dans le premier district sur la rue Melpomène, entre Prytania et St Charles.

Sur la rue Annonciation, entre Robin et Terpsichore.

A l'encoignure des rues Céleste et Felicity.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. FRIEDRICHS, Encanteur— Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., rendu le 15 juin 1885 et signé le 10 juillet 1885 dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un lot de terre situé dans le faubourg Lacourse, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Nayades, maintenant St-Charles et Prytania. Le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds de face à la rue Melpomène, même dimension dans le fond, et 152 pieds de profondeur, étant désigné comme lot No 7 sur un plan de J. Pilié, en date du 23 décembre 1841. Ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec les autres lots de terre, acquis par William Godfrey, le 13 mars 1842, conformément à un acte passé pardevant Théo. Seghers, anciennement notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 140 rue Melpomène, comprenant une maison en bois à deux étages.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Félicité, Religieuses et Céleste, désigné comme le lot No 3 et mesure, au pied américain, 104 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Félicité, 80 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Céleste et 88 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2. Le tout est conforme au plan de A. de Armas et déposé avec H. B. Cenas, notaire. Etant la même propriété acquise par J. W. Godfrey, de la ville de Baltimore, conformément à un acte pardevant le dit notaire, le 16 avril 1859. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, mesurant 30 pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur, au pied français, de 120 pieds, entre lignes parallèles. Le dit lot est désigné comme lot No 1, conformément au plan annexé à un acte de partage entre Francis Truxillo et Rosalie Truxillo, épouse de Wm Godfrey, pardevant Robt. J. Kerr, notaire, en date du 9 mars 1851. Les améliorations comprennent un cottage à un étage, désigné par le No 182 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans en billet spécial et garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant toutes les clauses usuelles, 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix de leur adjudication, 10 pour cent comptant seront requis au moment de leur adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 juil—18.25—août 1,8,15,22.

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Patrick Mallon vs. Sidney Tyler.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,912.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie qui a été anciennement connu comme Burthoville, désigné par la lettre T sur un plan dressé par John F. Braun, voyer, en date du 27 mars 1880, conformément au dit plan le dit morceau ou portion de terre étant dans l'îlet borné par la ligne de la propriété Foucher, maintenant connue comme Park Boulevard, par les rues Market, Preston et Calhoun, mesurant soixante pieds sur la ligne de la propriété Foucher (maintenant City Park), sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds cinq pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Market et quatre-vingt-onze pieds onze pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Preston et a une largeur de soixante pieds sur la ligne du fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter Nash et Mme Magdalena Goll, sa femme, par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 2 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 juil—août 5,12,19,26,29

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de James S. Rivers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,854—Division E—Attendu que Andrew Hero Jr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James S. Rivers, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 août—14,18,23

**James Durel vs. Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 14,138—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de James Durel et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Durel, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18août—18,25.28.

**Succession de John George Abry.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,085—Division E.—Attendu que George Fachule a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John George Abry, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 août—19,25.29

**Succession de Marie Céleste De L'Homme, veuve de Pierre Trepagnier.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,303—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par François Oscar Trépagnier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 août—19,25 29

**Succession de Marguerite Richard, veuve en premières noces de François Girardiat et en secondes noces de Simon Niefe.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,400—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par Mme Zelica Niefe, femme de Léonard Schneider, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 août—19.25.29

**Succession de Wm Richard Meek.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,019—Division E.—Attendu que William R. Meek Jr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Richard Meek, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 août—20.25.29

**Mme Maria Natal vs. Cape Jackson.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans, No 8,672—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'encan, le MERCREDI, 19 août 1885, à midi, à mon bureau, coin des rues Camp et Lafayette, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles, d'après inventaire, enlissé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions : comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY.
Constable 1ère Cour de Cité.
8 août—8.12.19.

**Joseph Laine vs. August Lafon.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 6,752—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, le MERCREDI, 19 août 1885, à 11 h. A. M., à l'encoignure Conti et Passage de la Bourse

Un cheval, un wagon, un lot de harnais et une glacière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES.
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
8 août—8.13.19

**Mme E. Hochart vs John Weltz & J. D. Moulton.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 8319—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan le SAMEDI 22 août 1885, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir.

Un lot de meubles de maison.

Un lot d'installations de gaz et un coffre fort en fer, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

N. B.—Le coffre-fort peut être vu au No 59 rue St Charles

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY.
Constable.
12 août—12 18 22

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES QUE le 19me jour de juin 1885, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, savoir :

Mme Florence Johnson vs. Albert Cammack.—No 14,192, Division "A."

Dans cette affaire, soumise à la Cour par les avocats du registre d'après l'évidence et les plaidoyers enregistrés, la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante et pour les raisons oralement assignées par la Cour :

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Florence Johnson, épouse d'Albert Cammack, et contre le défendeur, le dit Albert Cammack, pour la somme de dix mille piastres ($10,000 00) avec intérêt légal à partir du 10 novembre 1867 jusqu'à paiement, avec hypothèque spéciale sur toute ses propriétés foncières, et avec privilège sur toutes ses propriétés mobilières, lui appartenant ou acquises par lui à la date ou après l'enregistrement du dit acte, le 8 novembre 1867, pour assurer le repaiement de la dite somme comme il est prévu par la loi, et que de toutes les dites propriétés acquises par son dit mari depuis le dit 8 novembre 1867, la plaignante ait la préférence du paiement résultant de la dite hypothèque spéciale et privilège qui lui sont donnés par la loi.

Il est de plus ordonné et décrété que la communauté d'acquets et gains anparavant existant entre la dite plaignante et le défendeur soit et la même est par la présente dissoute et que la plaignante soit et elle est par la présente décrétée être séparée de propriété du défendeur, son mari.

Les dépens dans cette affaire devront être payés par le défendeur.

Jugement signé le 24 juin 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé à la présente ma signature et le sceau de ladite cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce trentième jour de juin en l'An de N. S. mil huit cent quatre-vingt-cinq.

JAMES DARIER.
1 juil—1 août—1 sept Député-Greffier.

**Charte de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane.**

LES soussignés au nombre de huit, ce 27me jour du mois de juin 1885, ont formé entre eux, conformément aux lois de la Louisiane, une association domiciliée en la ville de la Nouvelle-Orléans, qui s'intitule : "**Louisiana Artesian Well Company**", dans le but de creuser des puits artésiens et autres dans l'Etat de la Louisiane et dans les Etats voisins. La Compagnie possèdera tous les pouvoirs accordés par les statuts aux corporations semblables. Son capital sera de Trois mille dollars divisés en trente actions de cent dollars chacune, payables en argent au moment même de leur souscription. Tous ses pouvoirs de corporation seront donnés au Bureau de Direction de trois actionnaires, chacun devant posséder au moins trois actions, lesquels actionnaires seront choisis tous les ans par un vote de scrutin, le premier lundi du mois de juillet. Ils nommeront un de leurs membres surintendant de la compagnie, auquel il sera fait tous les procès légaux. Cette Charte expirera le premier lundi du mois de juillet 1888, date à laquelle, ou avant, en cas d'une liquidation, les actionnaires éliront un liquidateur avec plein pouvoir de régler les affaires de la Compagnie, vendre sa propriété, payer ses dettes et partager son actif.

Personnellement, sont venus et ont comparu devant moi, l'autorité soussignée, Edgar N. Farrar, qui, dûment assermenté, dit que les parties à ce présent acte y ont apposé leurs signatures en sa présence, comme étant fait par elles.

Fait sous serment pardevant moi, ce 1er jour de juillet 1885.

Signé : CHAS. T. SONIAT, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane a été ce jour enregistré en mon bureau dans le livre 279, folio 944.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1885.
Signé : GEO. GUINAULT,
Sous-Annotateur.
5, 8juil—8,122,29—5août

## VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de J. F. Barthelemy.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 14,775.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 19 septembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 août 1885, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Montreuil, Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'îlet No 7, renfermé par les rues Désiré, Pieté, Remparts et St-Claude, lequel lot de terre mesure 53 pieds de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur.

2° Une autre portion de terre située dans le même district et îlot faisant partie d'un lot de terre désigné par le No 4 du dit îlet No 7 et contigu au lot ci-dessus premièrement décrit, laquelle portion de terre mesure 21 pieds, plus ou moins, de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, les améliorations qui en dépendent.

3° La moitié indivise de trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Félicians, Bons-Enfants, Marais (ci-devant Morales) et Montégut, et désignés par les Nos 2, 3 et 4 dudit îlet. Lesquels lots de terre sont contigus et mesurent chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue des Bons-Enfants sur 118 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

4° Sept lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 391, renfermé par les rues Orléans, Dupré, St-Pierre et Gayoso, désignés par les Nos 3 à 9 inclusivement, et mesurent comme suit : lots Nos 3, 4, 5, 6, 7 et 8 chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans, même mesure sur la rue St-Pierre sur une profondeur de 114 pieds 6 pouces 7 lignes entre lignes parallèles et le lot No 9, 31 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue d'Orléans, même façade à la rue St-Pierre sur une profondeur de 114 pieds 6 pouces 7 lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions Comptant—L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes dues pour les années 1884 et 1885.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 août—17,22,29—sept 5.12.19

**"PROPRIÉTÉS DE CHOIX."**

**Joli Magasin à Deux Etages, rue de l'Union No. 14.**

**Résidence en Briques à Etage, rue Annonciation No. 104.**

**Grande Résidence en Briques à Etage, sur la rue Bourbon No. 187.**

**Charmante Résidence sur la rue Ste-Anne No. 181, faisant face à la Place d'Armes.**

**Maison Double, rue Ste-Anne Nos. 177 et 179.**

**Une autre Maison, attenant à la propriété ci-dessus, Nos. 173 et 175 rue Ste-Anne.**

Succession de Madame Hypolite Louise Develle, veuve de Henri Michel, décédée.

No 14,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 23 juillet 1885, les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession, savoir—

**Premier District.**

1° **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Union, Perdido, St-Charles et Carondelet lequel lot de terre mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Union, sur environ 23 pieds 6 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 94 pieds 2 pouces du côté de la rue St-Charles et 94 pieds 10 pouces de l'autre côté vers la rue Carondelet.

Ensemble un joli magasin en briques à deux étages, portant le No 14 rue Union.

2° **Un lot de terre,** situé dans le même district dans l'îlet compris entre les rues Annonciation, St Thomas, Thalie et Erato, mesurant 42 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, 37 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue St Thomas, sur 163 pieds 1 pouce de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Thalie et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur du côté le divisant du lot No 1.

Ensemble une résidence en briques à étage retirée de la rue ayant au rez-de-chaussée, galerie sur la façade, corridor d'entrée salon double avec porte à coulisse, salle à manger et galerie derrière. Au premier galerie sur la façade quatre chambres à coucher cabinet de toilette, galerie derrière. Une autre bâtisse en briques à étage, ayant quatre chambres, hydrant, lieux d'aisance, citerne, cour en briques et un jardin d'agrément sur la façade. Gaz dans toutes les chambres.

**Second District.**

3° **Un certain lot de terre,** situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourbon Dauphine, Ste Anne et Dumaine mesurant 127 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Ste-Anne, 90 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne opposée vers la rue Dumaine à laquelle profondeur le dit lot s'élargit de 10 pieds 5 pouces sur une seconde profondeur de 37 pieds 3 pouces 5 lignes et 59 pieds 10 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée vestibule corridor avec arc-tambour, salon et salle à manger avec porte à coulisse, office et galerie derrière. Au premier balcon avec marquise sur la façade, quatre chambres à coucher cabinet de toilette, galerie derrière et salle de bain et cabinet à l'anglaise. Une autre bâtisse en briques à étage, ayant sept chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, porte-cochère, etc., etc. La cour est en partie pavée en pierres plates et briquetée. Gaz dans la maison. Cette propriété est louée $50 par mois avec bail expirant le 30 septembre 1885.

4° **Un certain lot de terre** situé dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne Dumaine Remparts et St-Claude désigné par la lettre A d'après un plan croquis fait par Louis H. Pilié arpenteur en date du 19 juin 1885. Lequel lot de terre mesure 48 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 130 pieds 2 pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Claude 78 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne opposée, dans laquelle profondeur le lot B, le plus rapproché de la rue des Remparts, 18 pieds 6 pouces sur une ligne courant parallèle à la rue Ste Anne, de là sur une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces sur la ligne du corridor et entre des Remparts et dit lot 10 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une charmante résidence couverte en ardoises ayant galerie sur la façade, galerie sur le côté servant de corridor d'entrée avec antichambre, salon et salle à manger avec portes à coulisse, office, deux belles chambres à coucher, chambre à bain et antichambre. Gaz dans la maison, cheminées en marbre blanc dans le salon et la salle à manger.

Les lustres ne sont pas compris dans la vente. Cuisine en bois couverte en ardoises ayant trois chambres avec galerie et cabinet ; une autre bâtisse en briques à étage, ayant quatre chambres, lieux d'aisance, deux citernes, un grand hangar, cour carrelée, etc., etc.

Aussi, un joli jardin d'agrément.

5° **Un certain lot de terre,** situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, Remparts et St Claude, désigné par la lettre B d'après un plan croquis fait par Louis H. Pilié, arpenteur, en date du 19 juin 1885. Lequel lot de terre mesure 43 pieds de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 78 pieds 8 pouces sur la ligne le divisant du lot A, de là, 18 pieds 6 pouces sur une profondeur sur une ligne courant parallèle avec la rue Ste-Anne, de là sur une autre profondeur de 51 pieds 6 pouces du côté de la ligne le divisant du lot A. 64 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot C et le plus rapproché de la rue des Remparts : de là, 4 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne courant parallèle avec la rue Ste Anne ; de là, sur une autre profondeur de 66 pieds 2 pouces et 29 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble, une maison double couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de quatre chambres, puits en briques, citerne, lieux d'aisance hydrant, cour briquetée, etc., etc., gaz dans la maison.

6° **Un certain lot ou portion de terre,** situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Dumaine, St-Claude et Remparts, désigné par la lettre C et mesurant, d'après le susdit croquis plan de Louis H. Pilié, 36 pieds 6 pouces de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 64 pieds sur la ligne le divisant du lot B, de là 4 pieds 6 pouces 2 lignes sur une ligne courant parallèle avec la rue Ste Anne, de là sur une autre profondeur de 31 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot B, 95 pieds 11 pouces de profondeur sur l'autre ligne vers la rue des Remparts, et 31 pied 11 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière, cuisine de quatre chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., gaz dans la maison.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Aussi—Une peinture à l'huile par R. Clague.

**Conditions—Comptant.**

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.

28 juil—28—1,8,15,22.29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**J. B. Magnard vs. Charles Prager.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,802—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 19 septembre 1885, à midi, des lots de terre ci-dessous décrits, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à savoir :

1° Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Felicity Road, l'Avenue Fulton, St-André et Hercules, désigné par le numéro douze sur un plan déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire en cette ville, portant le numéro 266 et mesurant trente-cinq pieds neuf pouces et sept lignes de face à la rue Felicity Road, trente-cinq pieds neuf pouces et six lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent-deux pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne de division du lot No 11 et cent deux pieds et une ligne sur la ligne opposée.

2° Un autre terrain situé dans le même district et le même îlet, désigné par le numéro quatre-vingt un sur un plan dressé par Bourgerol, voyer, le 7 février 1832 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, anciennement notaire en cette ville ; le dit lot mesurant trente pieds et quatre lignes de face à la rue St André, trente pieds et deux lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent deux pieds et deux lignes sur la ligne de division du lot numéro quatre-vingt-deux, et cent trois pieds huit pouces et six lignes sur la ligne de division du lot numéro soixante-dix-huit.

Lesquelles dites propriétés ont été achetées comme suit, celle décrite en premier lieu de John B. Schiller, d'après un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, anciennement notaire en cette ville, le 30 juillet 1860 ; et celle décrite en second lieu de A. Coudley d'après un acte passé pardevant le même notaire, le 30 septembre 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 août—18.25—sept 1.8 15.19


### INSTITUTION OURTO.

**Pensionnat et Externat,**

**Coin St Philippe et Prieur.**

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'institut 17 août—


## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

# Rue Royale.

**Cette Propriété rémunérative** et centralement située, No. 139 rue Royale, près de l'**Hôtel Royal** et de la **Cathédrale St. Louis.**

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 12 septembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier—

Un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Toulouse, St. Pierre et Bourbon, mesurant 37 pieds 4 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur irrégulière de 191 pieds 10 pouces 5 lignes et 76 pieds 8 pouces 5 lignes de largeur dans le fond. Pour les dimensions voir le plan de E. Pilié à la Bourse.

Les amélioration comprennent cette élégante maison résidence et magasin, connue par le No 139 rue Royale et ayant de confortables chambres à coucher, salle à manger, chambre à charbon office, cave, range de cuisine, grandes cuves, avec tuyau conduisant dans toute la maison, baignoire, lavabeau avec marbre, chronomètre attaché, coffre fixé dans le mur, grands salons et grands corridors, etc., un magnifique jardin de fleurs et de fraises avec fontaine. Le tout en parfait état et avec toutes les accomodations moderne.

Le local peut être visité de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, pour billets avec hypothèque spéciale et privilèges de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à parfait paiement, la clause 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, et toutes les autres clauses usuelles ; les taxes de 1885 seront payées par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication ; il fera un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22août—22 29 sept5 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Mme A. L. Gabici, épouse de E. Forestier.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 14,824.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 5 septembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 30 juillet 1885, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci après décrites, à savoir :

Neuf lots de terre, situés dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Broad, Quartier et Hôpital, désignés comme lots Nos 6 à 14 inclusivement et mesurant comme suit : les lots 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces ; le No 10 mesure 31 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Dorgenois sur une profondeur et face de 118 pieds 3 pouces sur la rue Quartier. Le lot No 11 mesure 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 156 pieds 11 pouces et 2 lignes, et les lots Nos 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 157 pieds 1 pouce. Le tout sera vendu en bloc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Théodore Guyol, notaire au frais de l'acquéreur.

1 août—1 8 15 22 29 sept 5

**Un riche ameublement de salon.**

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR Encanteur, Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 22 août 1885, à 11 heures, il sera vendu à l'encan au No. 222 rue Esplanade, près Robertson—

Un riche ameublement de salon acajou couvert en soie brochée. Un très joli ameublement en noyer couvert en jolie soie reps.

Conditions, comptant sur les lieux.
21août—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriétés de valeur dans le** Premier et Quatrième District.

Résidence cottage de choix dans le Premier District.

Jolie résidence à deux étages et terrains de valeur dans le Quatrième District.

Une occasion rare pour des personnes désirant une maison ou comme un bon placement.

Succession de Charles Prager, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 14,731.

A l'encan

PAR MATHER & HOMES.—WARREN HOMES, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 septembre 1885 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 août 1885, Dossier No 14,731, dans l'affaire de la succession de Charles Prager, décédé à l'encan il sera vendu—

1° **Un lot de terre de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 4 de l'îlet No 7, borné par les rues Franklin, anciennement Benton, Liberté, Thalie et Erato, et mesurant, conformément à un plan dressé par A. S. Phelps, voyer et ingénieur, en date du 5 février 1846, déposé en l'étude de Jules Mossy anciennement notaire, 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence cottage en bois à deux corps de logis, couvert en ardoises, connue par les Nos 362 et 364 rue Franklin et ayant 6 chambres, gaz et installations sur chaque côté.

2° **Un terrain de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite, et désigné comme le lot No 7 de l'îlet No 7, sur un plan dressé par J. Pilié et annexé à un acte en partage entre F. A. Roy et autres, passé le 20 mars 1841 pardevant L. T. Caire, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois, à deux corps de logis, couverte en ardoises, connue par les Nos 374 et 376 rue Franklin et ayant 8 chambres, gaz, installations, etc. de chaque côté.

3° **Un terrain de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Felicity Road, Franklin, anciennement Avenue Fulton, St-André et Remparts anciennement Hercule, et désigné par le No 12 sur un plan déposé en l'étude de Théodore Guyol notaire en cette ville, connu comme le numéro 266, et mesurant 35 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Felicity Road, 35 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 11 et 102 pieds 1 ligne sur la ligne du côté opposé. Les améliorations comprennent la résidence en bois à deux corps de logis et à deux étages couverte en ardoises, connue comme les Nos 372 et 373 rue Felicity Road, et ayant dix chambres de chaque côté.

4° **Un terrain de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet et le même district que celui décrit précédemment désigné par le No 81, et mesurant 30 pieds et 4 lignes de face à la rue St André, 30 pieds et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 2 lignes sur la ligne de division du lot No 82 et 103 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot numéro 78, le tout d'après un plan dressé par Bougerol, voyer, le 7 février 1832 et déposé en l'étude de feu Wm Y. Lewis, anciennement notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une écurie et un hangar, toutes les propriétés décrites ci-dessus sont d'après des plans récents faits par Charles Schnauder, en date d'août 1885, et sont exhibés au lieu de la vente.

Conditions comptant—10 pour cent au comptant devant être payés pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1885.

4 août—4.9.16.23.30—sept 5

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

**Résidence de valeur sur la** Grande route St. Jean, et Terrains nus près du Fair Grounds.

Succession de Nicholas Wagner.

No. 14,784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet—SAMEDI, 29 août 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1885—Division A—la propriété ci-après décrite, pour le compte de la susdite succession, à savoir.

1. Deux certains lots de terre, situés dans le faubourg Pontchartrain, désignés par les Nos 1 et 2. Le lot No. 1 mesure 30 pieds dans le fond sur 100 pieds 7 pouces de profondeur d'un côté et 100 pieds 3 pouces de l'autre, et le lot No. 2, adjacent au lot ci-dessus, mesure 30 pieds de face à la dite Grande Route St. Jean, 30 pieds dans le fond, sur une profondeur de 104 pieds 7 pouces sur un côté, 100 pieds 11 pouces sur l'autre ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2. Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres K, L, M et N, dans l'îlet borné par les rues Maurepas, Encampement, Fortin et Sauvage : les lots K et M mesurent 30 pieds de face à la rue Maurepas, sur 75 pieds de profondeur et les lots L et N, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Fortin, sur une profondeur de 75 pieds (pieds français), entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant Peter J. Kramer, notaire, au frais des acquéreurs.

25 juil—25, 1,8,15.22,29

PAR JAS P. GUINAULT.

**Maison en bois rue Villeré No 342.**

Succession de feue Caroline Jourdan. No. 14 987.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 19 septembre 1885, il sera vendu à midi, la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 août 1885 :

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Villeré, Kerlerec, Colombus et Marais, mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 90 pieds 10 pouces 10 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison en bois ayant quatre chambres et d'autres améliorations.

Voir le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions.—Comptant.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1885.

16 août—16 22 29—sept 5 12 19

## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence confortable No 150,** rue Hôpital, entre Remparts et Bourgogne.

**20 Actions du Fonds Capital de la Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.**

Succession de Hermina Doriocourt.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 15,007.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI, 19 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre celles Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, maintenant en congé, en date du 17 août 1885, il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, à savoir :—

Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital Bourgogne, Ursulines et Remparts, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Hôpital, sur 126 pieds 10 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage recouverte en ardoises, contenant 4 chambres et 2 cabinets et une cuisine à un étage contenant 4 chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant André Doriocourt, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix d'adjudication, et déposera 10 pour cent au comptant, sur les lieux, au moment de l'adjudication.

—Aussi—

Le même jour et à l'endroit ci-dessus désigné, à midi et demi.

20 actions de $50 chacune du fonds capital de la Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans, d'après le certificat No. 1587.

Conditions—Comptant sur les lieux.
18 août.—18,22, 29, 5, 12, 19 sept.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée dans le Deuxième District.**

Succession de Lawrence F. Barrett.

No 11,823—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 14 juillet 1885, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir :

1° UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, située, dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carrollton et Bienville composée de onze lots de terre, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement dans l'îlet No. 15, sur un plan dressé par Hedin et S. Barbanm, voyers, en date du 14 novembre 1853, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire en cette ville, sur le plan No 28, livre 5. Les dits lots se touchent et mesurent, ensemble, 270 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Bienville, 39 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue St-David, 227 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'Avenue Carrollton et 345 pieds 3 pouces 1 ligne sur la ligne le divisant du reste du dit îlet. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, St. Victor, New Carrollton Avenue St. David et Conti, composé de treize lots de terre désignés par les Nos 1 à 13, inclusivement sur un plan déposé au bureau de M. Gernon, notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 300 pieds de face sur la rue Conti 245 pieds de face sur la rue St-David 52 pieds de face sur la rue St. Victor (Avenue Carrollton) et 330 pieds de face sur la ligne qui le divise de la balance du dit îlet vers la rue Bienville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et avantages qui y appartiennent, qui y ont rapport, étant la même propriété que feu Lawrence F. Barrett a acquise par achat de Mme Joséphine Jonmerreau et als., par acte passé pardevant Jas. Fahey, not. en date du 7 juin 1872. Ces deux portions de terre forment tout l'îlet borné par les rues Bienville, l'Avenue Carrollton, Conti et St. David.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur avec les clauses de non aliénando portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites. Les bâtisses et améliorations devront être assurées par l'acquéreur et les acquéreurs et les polices transférées au vendeur ou aux détenteurs des billets, et ils auront à assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 juil—21.25 août 1.8.15.22

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Successions de Mme Anna Bischof et d'Emile Bonquois.**

No 14,162—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C. ; et

**dans l'affaire de Louis Bonquois Jr. et autres vs.**

**Louis Bonquois Sr. et autres.**

No 14,734—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E."

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich Encanteur, bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI 22 août 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 15 juillet 1885, et rendu dans la première affaire ci-dessus intitulée, et conformément à un jugement rendu par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, et le 27 juin 1885, et signé le 2 juillet 1885, et rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée en second lieu, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville dans le carré No 335 borné par les rues Roman, St. Louis, Conti et Derbigny, et désignés par les Nos 23, 24 et 25 mesurant chacun, au pied américain, 27 pieds de façade sur Conti sur 106 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de C. A. Hedin voyer, le 17 janvier 1849, et déposé au bureau de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie.

Les améliorations comprennent trois jolies et agréables maisons à étages doubles en bois, désignées par les Nos 305, 307 et 309 rue Conti, ayant allées latérales et sont louées $20 par mois chacune sans baux à de bons acquéreurs et très désirables comme maisons de résidence et constituent un très bon placement.

2° La maison de résidence en bois à un étage désignée par le No 432 de la rue Bienville dans le Deuxième District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Miro, Bienville, Tonti et Dumaine. Le terrain porte le No 2 d'après un plan par acte passé par devant O. de Armas, notaire, en avril 1860, d'après lequel le dit terrain mesure 27 pieds, 1 pouce de façade rue Bienville, sur 106 pieds, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison de résidence en bois à un étage portant le No 432 rue Bienville.

Tous autres renseignements seront donnés à la vente.

Conditions—1⁄2 comptant, le reste à un an de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, l'intérêt partant du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait en forcer le paiement. Les améliorations devront être gardées assurées et les polices d'assurances transférées au détenteur des billets. Les polices d'assurance actuelles seront en la possession de l'acquéreur et la prime non échue remboursée. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix de vente ; 10 pour cent du prix d'adjudication comptant en dépôt, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 juil—18 25 août 1 8 15 22

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District.**

Succession d'Edward Hils.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No. 14,828.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 8 août 1885, je procéderai à la vente à l'encan des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Trois certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg "Avart", dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 74, borné par les rues Front, Levée, Belcastle et Dufossat, désignés par les Nos 11, 12 et 13. Les trois dits lots se touchent et mesurent, chacun, trente pieds 6 pouces de face à la rue Levée sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Levée et Dufossat.

Les améliorations comprennent un joli cottage élevé et retiré de la rue, ayant trois chambres et cuisine, lieux d'aisance, cave, etc., une grande cour plantée avec des fleurs, fraisiers et arbres fruitiers.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à 1, 2 et 3 ans ou plus tôt, la portion au crédit avec billets garantis par lien de vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente. L'acte devra contenir toutes les clauses usuelles de 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 août—9 15 22 29 sept 5 12


## ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO.

Son principe, la viande pure, est scientifiquement combiné avec des substances médicales qui lui donnent des propriétés stimulantes merveilleuses. Les forces vitales sont régénérées sans qu'il en résulte de fatigue pour les organes de la digestion. Il est inappréciable dans les cas de fièvres typhoïdes, jaunes et paludéennes et donne la force de se débarrasser de ces maladies malignes. Il est hautement recommandé par les principaux médecins de Paris comme un tonique pour les convalescents et les personnes faibles, aussi pour les affections des poumons. Vendu par tous les pharmaciens et droguistes.

1er mai—1 an—V


## VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriétés améliorées de valeur.**

Résidences Cottages et encoignure pour groceries.

Sur les rues Gravier, Perdido, Claiborne, Clara et St. Jane,

Toutes bien situées et dans le Premier District, près du marché Claiborne.

Dans l'affaire de la succession de Jas. McLaughlin, vs. succession de Catherine McLaughlin.

—Dossier No 14,894—

Ainsi que dans l'affaire de la succession de James McLaughlin vs. la succession de Catherine McLaughlin,

—Dossier No 15,006—

Vente à l'encan, pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à deux jugements et ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un jugement et ordre par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Division "D," rendu le 20 juillet 1885 et signé le 24 juillet 1885, Dossier 14 894 dans l'affaire de la Succession de James McLaughlin vs. La Succession de Mme Catherine McLaughlin, et un jugement et ordre par l'honorable F. A. Monroe, juge de la Division "C," rendu le 5 août 1885 et signé le 12 août 1885, Dossier No. 15,006, dans l'affaire de la Succession de James McLaughlin vs. La Succession de Catherine McLaughlin, pour effectuer un partage, il sera vendu—

### Premier District.

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 464, borné par les rues Gravier, Perdido, St-Jane et Bolivar, désigné par le No 1, et mesure 32 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur et de face sur la rue St-Jane de 120 pieds, et forme l'encoignure des rues Gravier et St-Jane. Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis, couvert en ardoises, connu comme Nos 398 et 398½ rue Gravier, ayant deux chambres et une cuisine sur chaque côté, cuve, hangar, lieux d'aisances, et loué à $8 par mois chaque côté ou $16 par mois pour le tout.

Ainsi qu'un cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises dans le fond du lot, connu comme Nos. 102 et 104 rue St. Jane, ayant 2 chambres et une cuisine, cuve sur chaque côté, hangar, lieux d'aisance, rapportant $7 par mois chaque côté. Toutes les bâtisses sur le dit lot rapportent $30 par mois.

2° **Un autre certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que le susdit propriété décrit et adjacent dans le fond, désigné par le No. 2, et mesure 30 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue St. Jane sur une profondeur de 122 pieds, 7 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis, avec mansarde et couvert en ardoises, connu comme Nos 106 et 108 rue St-Jane, ayant 3 chambres et une cuisine, lieux d'aisance, hangar sur chaque côté, cuve, etc., rapportant $8 par mois chaque côté ou $16 pour le tout.

3° **Un autre lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet et adjacent à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné comme No 3, original No 30, et mesurant 30 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue St-Jane sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en briques à deux corps de logis avec mansarde, élevé de terre, le tout couvert en ardoises, connu comme les Nos 110 et 112 rue St-Jane, avec une cuisine en bois à deux étages, ayant six chambres de chaque côté, cuve, lieux d'aisance, hangar, loué à $10 par mois ou $20 pour le tout par mois.

4° **Un autre lot de terre,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet et adjacent à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, original No 29, et mesurant 30 pieds 5 pouces 7 lignes de face rue St Jane sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces 5 lignes, toutes les mesures sont entre lignes parallèles et au pied américain.

Etant la même propriété acquise par James McLaughlin de Laurent Moreux, conformément à un acte pardevant Michael Gernon, notaire, le 30 septembre 1850.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 4 chambres, et un cottage couvert en ardoises ayant deux chambres, cuve, etc., connue comme Nos 114 rue St-Jane, loué à $— par mois.

5° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St Jane, Perdido et Poydras, désigné par le No 7 et mesurant 32 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de face à la rue Perdido de 99 pieds 7 lignes, et 92 pieds 8 pouces et 1 ligne sur l'autre côté, près du lot No 8, et formant l'encoignure des rues Claiborne et Perdido.

Les améliorations comprennent un cottage en bois sur l'encoignure connue comme le No 224 rue Perdido, en usage par une groceries, avec deux chambres, lieux d'aisance, cour, hangar, etc., et loué à $20 par mois, aussi un cottage à deux corps de logis dans le fond connu comme Nos 226 et 226 1⁄2 rue Perdido ayant 2 chambres et une cuisine de chaque côté, loué à $5 chaque côté ou $10 par mois pour le tout.

Ainsi qu'un cottage en bois simple adjacent au même dans l'extrême fond du lot, connu comme le No 228 rue Perdido et ayant 2 chambres, hangar, lieux d'aisance, etc., rapportant $6 par mois ou $36 par mois pour le tout.

6° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Perdido et Clara désigné comme lot No. 6, et mesurant 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne, 33 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Clara sur une profondeur de face à la rue Perdido de 130 pieds 7 pouces et 3 lignes, et 117 pieds 6 pouces et 2 lignes sur l'autre côté, et formant l'encoignure des rues Claiborne et Perdido et de Clara et Perdido.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis, avec une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, faisant face aux rues Claiborne et Clara, ayant 4 chambres sur chaque côté, cuve, hangar couvert en ardoises, lieux d'aisance, etc., connu comme les Nos 95 et 95 1⁄2 rue Claiborne et les Nos 134 et 134 1⁄2 rue Clara, rapportant des $8 à $10 chaque côté par mois, ou à peu près $36 par mois pour le tout.

7° **Un autre certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet ci-dessus désigné par le lot No 3 mesurant 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne, 33 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Clara sur une profondeur de 117 pieds 6 pouces et 2 lignes d'un côté, et 104 pieds 5 pouces 7 lignes et 5 lignes sur l'autre ligne latérale attenant au lot No 2.

Les améliorations comprennent une résidence (cottage) en bois à deux corps de logis, recouverte en ardoises, sur chacune des rues Claiborne et Clara, de construction et de dimensions pareilles, attenant l'une à l'autre au lot No. 4 cuves, hangars, lieux d'aisance, etc. désignés par les Nos 93 et 93 1⁄2 rue Claiborne et Nos 132 et 132 1⁄2 rue Clara et louées à des prix variant de $8 et $10 chacun ou environ $36 par mois.

8° **Un certain terrain,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 430 borné par les rues Perdido, Poydras, Clara et Claiborne, désigné par le lot No 1, et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur et façade à la rue Clara de 100 pieds, et formant le coin des rues Perdido et Clara.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages recouverte en ardoises, à l'encoignure désignée par le No 138 rue Clara avec groceries au rez-de-chaussée et environ 4 ou 5 chambres, cuve et hangars, rapportant à peu près $22 par mois. Et une maison en bois à deux corps de logis, recouverte en ardoises, dans le fond du terrain désignée par les Nos 142 et 142½ rue Clara, contenant 4 chambres, hangar, lieux d'aisance de chaque côté, cuve, etc., et rapportant $17 par mois ou environ $39 par mois pour le tout. Toutes les dimensions ci-dessus sont au pied américain et toutes plus ou moins d'après les plans faits par W. C. Williams, voyer, en date août 1885, et exposés au lieu de la vente.

CONDITIONS.—Comptant en passant les titres—10 0⁄0 devant être payé au comptant sur les lieux et les acquéreurs devant assumer en sus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1885.

Actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 août—14, 16, 23 30—sept 6, 13, 19.

PAR W. I. HODGSON.

• ANNONCE JUDICIAIRE.

**Maison en bois à deux étages.**

No. 14 rue S. Liberté.

**Propriété améliorée No 226 rue Howard.**

**Terrain Nu rue Johnson.**

A l'encan, au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 septembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, en date du 29 juillet 1885, No 14,791, du dossier, pour le compte de la succession de feu Esau Carter, il sera vendu à l'encan—

1° Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Howard, Commune et Gasquet, désigné par le lot No. 7 et mesurant 24 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent **une résidence en bois à deux étages,** recouverte en ardoises, avec dépendances à deux étages, recouverte en ardoises, désignée par le No. 44 South Liberté, contenant 8 chambres, hangar, recouvert en ardoises, cuve, hydrant, cour pavée, etc., et louée à $20 par mois.

2° **L'intérêt indivis d'un quart** dans un **certain terrain,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (sujet à certains droits d'usufruit énumérés ci-dessous) situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Freret, Julie et Cypress, connu comme terrain No. 217, mesurant 25 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent **Trois maisons en bois** à deux étages, avec hangars dans le fond, et une cuve, désignées par le No. 226 rue Howard et attenant à l'Eglise Africaine Baptiste ; les maisons contiennent ensemble 8 chambres. Sur la troisième maison à l'arrière de la rue Howard, il y a le droit d'usufruit d'occupation en faveur de Anna Maria Elizabeth Thomas, fille de Christina Rich, femme de Harrison Williams, durant sa vie naturelle.

3° **L'intérêt indivis d'un quart** à un **certain terrain nu,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Prieur, Julia et Cypress, désigné par le No. 13 et mesurant 26 pieds 4 lignes à la rue Johnson sur une profondeur de 135 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Conditions—Comptant en passant les titres ; 10 0⁄0 devant être payés au comptant sur les lieux.

Les acquéreurs devront assumer, en sus de leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 août—2 9 16 23 30—sept 5